

# Indice GRI Rapport 2024

## **Indice GRI Rapport 2024**

**116** 1 Introduction et déclaration

**117** 2 GRI 2 : Informations générales 2021

**124** 3 GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

**127** 4 GRI Normes thématiques

# Indice GRI

## 1 Introduction et déclaration

Dans le cadre du reporting sur la durabilité, nous avons aussi fortement investi dans l'amélioration de la transparence. Le rapport de durabilité a notamment été établi conformément aux exigences des normes de reporting Global Reporting Initiative (GRI), reconnues à l'international. Cadre du reporting sur la durabilité, la GRI a été fondée en 1997 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Coalition of Environmentally Responsible Economies. En appliquant les normes GRI, nous soulignons notre engagement à fournir à nos parties prenantes des informations transparentes et intelligibles.

Le rapport de durabilité 2024 est publié sur le site Internet de Valiant, à l'adresse <https://www.valiant.ch/a-propos-de-valiant/votre-valiant-durabilite>.

**Déclaration** : Valiant a effectué son reporting conformément aux normes GRI pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La version allemande fait office de référence.

**GRI 1 appliquée** : GRI 1 : Fondation 2021.

**Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)** : aucune norme sectorielle GRI n'a été appliquée. La norme sectorielle GRI pour le secteur financier est en cours d'élaboration.

## 2 GRI 2 : Informations générales 2021

### L'organisation et ses pratiques de reporting

#### 2-1 Détails sur l'organisation

---

Société anonyme de droit suisse, Valiant Holding SA est active en Suisse. Ses sites principaux se situent à l'adresse suivante :

##### Adresse de domicile

Valiant Holding SA  
c/o Banque Valiant SA  
Pilatusstrasse 39  
6003 Lucerne

##### Autres adresses

Valiant Holding SA  
Bundesplatz 4  
3001 Berne

Un aperçu de l'ensemble des succursales et sites figure sur le [site Internet](#).

#### 2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation

---

Au regard de leur importance, le rapport de durabilité se concentre sur la gestion des affaires et les activités commerciales de Valiant Holding SA et de la Banque Valiant SA (pages 6 et 7). Contrairement à la Banque Valiant SA, Valiant Holding SA ne possède pas le statut de banque. La structure de l'actionariat est illustrée dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 42. Vous trouverez des informations détaillées sur la structure du groupe dans le rapport de gestion 2024, pages 48–49, et des informations sur le périmètre de consolidation, page 141.

Le rapport de durabilité fait l'objet d'une publication distincte, mais fait partie intégrante du rapport de Valiant Holding SA.

#### 2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting

---

Valiant effectue son reporting conformément aux normes GRI pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024. La période de reporting pour les informations non financières correspond à celle du rapport de gestion de Valiant Holding SA, publié chaque année. Pour l'exercice 2024, le rapport a été publié le 25 mars 2025.

Tobias Kurz ([tobias.kurz@valiant.ch](mailto:tobias.kurz@valiant.ch)), responsable Durabilité, répondra volontiers à toute question concernant le présent rapport.

#### 2-4 Reformulation d'informations

---

Aucune information n'a dû être reformulée.

Les reformulations ont lieu lors de corrections significatives ou de modifications des messages clés.

#### 2-5 Assurance externe

---

Le périmètre de l'assurance externe relative aux informations publiées dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA est détaillé dans les rapports de l'organe de révision, pages 105–106 et 169–172. PwC, en tant qu'organe de révision externe, vérifie et teste certains indicateurs de durabilité utilisés pour le reporting de durabilité, dans le cadre d'un audit de gestion avec une assurance limitée. Vous trouverez le rapport de l'expert-comptable indépendant, qui précise les indicateurs de durabilité sélectionnés pour cet audit, dans le rapport de durabilité 2024, pages 133–136.

## Activités et personnel

### 2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires

---

La Banque Valiant SA est un prestataire financier indépendant, qui gère les activités bancaires opérationnelles. Elle opère exclusivement en Suisse et propose à sa clientèle privée et aux PME une offre complète, simple et compréhensible pour toutes les questions financières. Valiant est établie au niveau local dans les quinze cantons suivants : Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, Soleure, St-Gall, Thurgovie, Vaud, Zoug et Zurich. Elle est également présente dans toute la Suisse grâce à des prestations numériques innovantes (voir le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 48).

Vous trouverez des informations sur l'évolution des affaires en 2024 dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 33–36.

Valiant propose à sa clientèle des produits et des services facilement compréhensibles dans les domaines du financement, des paiements, de l'épargne, de l'investissement et de la prévoyance (voir le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 16). De plus amples informations sur le modèle d'affaires, y compris la présentation de la création de valeur, et sur la marque Valiant sont disponibles à la page 16 du rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA ainsi qu'aux pages 7–8 et 22–23 du rapport de durabilité 2024. Des informations détaillées sur les segments de clientèle et sur notre offre figurent aux pages 25 à 28 du rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA. Valiant ne distribue aucun produit ou service interdit sur certains marchés, faisant l'objet de réserves de la part des parties prenantes ou suscitant un débat public.

Le contenu des données relatives aux activités, à la chaîne de valeur et aux autres relations d'affaires n'a pas été modifié par rapport à la période de reporting précédente.

Avec ses financements basés sur l'économie réelle, Valiant a pour objectif d'exercer une influence positive sur le développement de la société, de l'économie et de l'environnement. La part des financements et des investissements dans l'économie réelle constitue un indicateur qui lui permet de juger de la pertinence de son modèle d'affaires responsable. Les crédits ou les investissements doivent être considérés comme contribuant à l'économie réelle et donc basés sur des valeurs lorsqu'ils sont au profit de secteurs économiques qui se distinguent par la production de biens et services réels ou sont affectés au financement d'immeubles et contribuent ainsi, directement ou indirectement, au développement durable de la société, de l'économie et de l'environnement au niveau local. Chez Valiant, quelque 80 % du total du bilan prennent la forme de prêts à l'économie réelle. Cela reflète sa responsabilité en tant que prestataire financier en faveur de l'ensemble de ses parties prenantes.

En tant que solide partenaire financier, Valiant participe au bien-être financier général. Valiant contribue ainsi à la création de valeur dans sa zone de marché, par le paiement d'impôts, le versement de dividendes et de salaires, mais également en s'approvisionnant en produits et services locaux. Nos biens et services acquis proviennent ainsi en majeure partie de notre zone d'activité (voir le rapport de durabilité 2024, pages 36–37).

### 2-7 Employé·e·s

---

- Chiffres-clés relatifs aux effectifs : rapport de durabilité 2024, pages 73 et 76.
- Les données relatives à la date de référence pour l'exercice 2024 ont été relevées le 17 décembre 2024.
- Valiant étant exclusivement active en Suisse, nous ne présentons pas de chiffres ventilés par région.
- Aucune catégorisation n'a non plus été effectuée en fonction du type de contrat de travail (à durée déterminée ou indéterminée). La grande majorité des collaborateurs et collaboratrices sont engagés pour une durée indéterminée.
- Aucune fluctuation majeure des effectifs n'a été constatée au cours de l'exercice sous revue.
- Les données se basent sur le système de gestion du personnel interne à la banque.
- Le taux de fluctuation est resté stable au cours des trois dernières années, oscillant entre 11,9 % et 13,1 %. Les fluctuations extraordinaires font l'objet d'une analyse appropriée.
- Voir aussi GRI 2-8

## **2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés**

---

Valiant n'emploie pas de travailleurs qui ne sont pas des employés sur la base d'un horaire de travail non garanti.

### **Gouvernance**

## **2-9 Structure et composition de la gouvernance**

---

- Informations relatives au conseil d'administration : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 54–67
- Informations relatives au comité de direction : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 68–70
- Représentation des sexes au sein du conseil d'administration et du comité de direction : pages 73 et 76, rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 103–104
- Règlement d'organisation 2021

Le pilotage de la responsabilité de l'entreprise et la définition d'objectifs incombent au conseil d'administration (politique de responsabilité de l'entreprise 2020). Ce dernier approuve la politique de responsabilité de l'entreprise et les rapports réguliers publiés dans le cadre du rapport de durabilité. Il se consacre au moins deux fois par année à l'analyse de la responsabilité de l'entreprise. À l'échelon du comité de direction, la responsabilité est assumée par le CEO.

Le/la président·e et les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale pour un mandat d'une année. L'assemblée générale représente différentes parties prenantes de Valiant, dont la clientèle ainsi que les investisseuses et investisseurs.

## **2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé**

---

La sélection des membres du conseil d'administration est effectuée selon le siège ou la fonction à pourvoir. Les critères d'indépendance au sens du Code suisse de bonnes pratiques pour la gouvernance d'entreprise d'économiesuisse sont pris en compte. Vous trouverez davantage d'informations sur le conseil d'administration dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 54–67. Davantage d'informations sur la nomination et la sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et sur la prise en compte de la diversité figurent dans la GRI 2.9.

## **2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé**

---

Ni le ou la président·e du conseil d'administration, ni aucun autre membre de ce dernier ne fait partie du comité de direction.

- Composition du conseil d'administration : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 54–55
- Missions et compétences du/de la président·e du conseil d'administration : règlement d'organisation 2021, page 5
- Aperçu des groupements d'intérêts : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 56–57

## **2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts**

---

- Voir GRI 2-9, 2-13, 2-28 et 2-29
- Règlement d'organisation 2021
- Organisation interne du conseil d'administration et règles de compétence : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 58–67
- Exécution de la gouvernance en matière climatique : reporting climatique conforme aux TCFD 2024, pages 85–113
- Objectifs de développement durable : la durabilité fait partie intégrante de la stratégie de l'entreprise. Elle est donc ancrée dans les objectifs de l'entreprise, au plus haut niveau hiérarchique. À la demande du comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration détermine chaque année les objectifs de l'entreprise. Ces derniers incluent notamment la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024, qui compte une cinquantaine d'objectifs et de mesures (rapport de durabilité 2024, page 18 et rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 93).

- Vous trouverez des informations détaillées sur l'analyse des parties prenantes dans le rapport de durabilité 2024, pages 9–10. Les thèmes principaux ainsi que les différents objectifs et indicateurs sont soumis au conseil d'administration, notamment dans le cadre de l'approbation du reporting annuel.

### **2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts**

---

Les thèmes de la responsabilité d'entreprise et de la durabilité sont pilotés de manière transversale par le/la responsable Durabilité de Valiant. Dans cette fonction, il/elle rapporte directement au conseil d'administration, au CEO et au comité de direction (voir GRI 2-9) et veille notamment à la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 ainsi qu'à l'axe stratégique «Promouvoir la durabilité» (rapport de durabilité 2024, pages 18 et 24). Le système d'information du management de Valiant comprend notamment le rapport de durabilité semestriel à l'intention du conseil d'administration. Un compte rendu trimestriel est effectué au conseil d'administration concernant la réalisation des objectifs de l'entreprise, et en particulier la mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024.

Les thèmes, mesures et projets spécifiques sont mis en œuvre au sein des unités spécialisées (ressources humaines, développement de produits...) qui en assument aussi la responsabilité.

### **2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité**

---

Voir GRI 2-9

### **2-15 Conflits d'intérêts**

---

- Indépendance et groupements d'intérêts des membres du conseil d'administration : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 56–57
- Les membres du conseil d'administration doivent déclarer les groupements d'intérêts. Ces derniers sont alors évalués et, le cas échéant, écartés par le comité de nomination et de rémunération conformément au règlement du CA.
- Les directives stipulent que les collaborateurs et collaboratrices doivent obligatoirement déclarer les mandats professionnels et privés. Ces derniers font l'objet d'un examen afin d'évaluer un potentiel conflit d'intérêts, qui doit le cas échéant être évité.
- Les processus établis pour évaluer et éviter les conflits d'intérêts tiennent aussi compte des conflits d'intérêts relatifs à des participations croisées avec des fournisseurs et d'autres parties prenantes, à l'existence d'actionnaires majoritaires et à des parties liées, leurs relations, leurs transactions et leurs factures en souffrance.

### **2-16 Communication des préoccupations majeures**

---

Des processus de communication et de remontée hiérarchiques en cas de non-respect des limites financières sont clairement définis dans les règlements et directives applicables. Selon la nature et le degré de gravité d'une préoccupation majeure ou d'un incident (par exemple, une modification déterminante de la solvabilité d'une cliente ou d'un client, ou une infraction à la sécurité des données), le comité de direction et, le cas échéant, le conseil d'administration sont immédiatement informés et impliqués, hors des processus internes de reporting réguliers. Afin de respecter le secret professionnel, le nombre total et la nature des préoccupations majeures ne sont pas communiqués à l'externe.

### **2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé**

---

Le conseil d'administration suit chaque année des sessions de formation sur différents thèmes, qui incluent notamment la technologie, les ressources humaines, les systèmes de rémunération, la durabilité et la gestion des émissions de CO<sub>2</sub>, le reporting non financier, la réglementation et la compliance ainsi que les risques informatiques et les cyberrisques. Vous trouverez davantage d'informations sur l'expertise et les domaines d'activité des membres du conseil d'administration dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 54–55.

## **2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé**

---

Les données relatives à l'évaluation de la performance du comité de direction et du conseil d'administration figurent dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 93–94. Le conseil d'administration et les différents comités réalisent au moins une fois par an une autoévaluation. L'autoévaluation au moyen d'un questionnaire a été redéfinie avec le soutien d'une entreprise de conseil externe en 2022. En 2023 et 2024, les autoévaluations ont été réalisées selon ce concept. En 2023, les résultats ont été évalués par la société de conseil externe. Au cours de l'exercice sous revue, l'évaluation a été réalisée en interne. Les résultats ont été discutés au sein du conseil d'administration et des mesures concrètes de mise en œuvre ont été définies. L'évaluation de la performance du comité de direction est décrite dans le rapport de gestion 2024, page 93. La mise en œuvre de la feuille de route ESG 2024 est un objectif pris en compte pour évaluer la réalisation des objectifs et déterminer la rémunération variable.

## **2-19 Politiques de rémunération**

---

- Les éléments clés et principes fondamentaux de la politique de rémunération sont décrits page 25 et dans le rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 84–92 (voir aussi GRI 2-18).
- Dans le cadre du système de rémunération simple et transparent de Valiant, aucune récupération liée à la politique de rémunération des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé et des cadres supérieurs n'est prévue.
- Les membres du conseil d'administration pour lesquels Valiant est soumise à l'AVS et qui ne sont pas assurés à titre obligatoire dans le cadre d'une activité professionnelle principale ou n'exercent pas d'activité indépendante comme activité professionnelle principale peuvent se faire assurer auprès de la caisse de pension de Valiant Holding.
- Les membres du comité de direction et de la direction sont également affilié-e-s à une caisse complémentaire.

## **2-20 Processus de détermination de la rémunération**

---

- Informations sur le processus de détermination de la rémunération : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, pages 86–87
- Approbation de la rémunération par l'assemblée générale ou les actionnaires : rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 95
- Il n'a été fait appel à aucun service de conseil externe pour déterminer la rémunération.

## **2-21 Ratio de rémunération totale annuelle**

---

Rapport de durabilité 2024, pages 25 et 76

Vous trouverez des informations détaillées sur le ratio entre la rémunération de la personne la mieux payée et la rémunération médiane dans le pied de page du tableau «Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs». Le ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de l'ensemble du personnel n'a toutefois pas été communiqué explicitement.

## **Stratégie, politiques et pratiques**

### **2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable**

---

- Déclaration : page 116
- Rapport de durabilité 2024, page 4



## **2-23 Engagements politiques**

---

Les principaux engagements figurent dans les documents et emplacements suivants :

- Les statuts, le règlement d'organisation, le code de conduite, les dispositions d'application du code de conduite et la politique de responsabilité de Valiant peuvent être consultés sur le site Internet.
- Valiant et les Objectifs de développement durable des Nations unies (ONU) : rapport de durabilité 2024, pages 20–21
- Gestion d'entreprise responsable : rapport de durabilité 2024, pages 26–39
  - Éthique professionnelle et compliance : rapport de durabilité 2024, pages 33–35
- Impacts environnementaux et protection du climat : rapport de durabilité 2024, pages 80–84 et reporting climatique conforme aux TCFD, pages 85–113
- Droits de l'homme : rapport de durabilité 2024, pages 13 et 77–78
- Durabilité des produits et services : rapport de durabilité 2024, pages 48–58
  - Aspects environnementaux lors de l'octroi de crédit : rapport de durabilité 2024, pages 48–49
  - Directives de placement de Valiant en matière de durabilité, pages 50–55
  - Compatibilité climatique du portefeuille financier : rapport de durabilité 2024, page 58
- Obligations de diligence et de transparence en ce qui concerne le travail d'enfants et les minerais issus de zones de conflit, rapport de durabilité 2024, pages 78–79
- Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles : Rapport de durabilité 2024, pages 82–83

## **2-24 Intégration des engagements politiques**

---

Voir GRI 2-13. Vous trouverez des informations sur la formation dans le rapport de durabilité 2024, pages 24, 54, 57 et 71.

## **2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs**

---

Valiant adopte différentes stratégies et approches pour remédier aux impacts négatifs dans différents domaines ayant trait à la responsabilité de l'entreprise et à la durabilité. Vous trouverez davantage d'informations sur les impacts spécifiques dans la description des approches de gestion et des mesures relatives aux thèmes de durabilité. Les collaborateurs et collaboratrices disposent en interne de différents canaux pour signaler les incidents et irrégularités (potentielles), avec notamment un système de signalement externe anonyme (rapport de durabilité 2024, pages 33–35).

## **2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations**

---

- Selon le domaine spécialisé ou thématique, les collaborateurs et collaboratrices peuvent s'adresser, en interne, à différentes fonctions et unités spécialisées. Les compétences de chacune d'entre elles sont notamment décrites dans les directives internes.
- En cas d'infraction potentielle au code de conduite, ou d'autre incident ou irrégularité, ils/elles peuvent s'adresser aux points de contact internes ou faire usage du système de signalement externe anonyme (rapport de durabilité 2024, pages 33–35).

## **2-27 Conformité aux législations et aux réglementations**

---

En 2024 comme déjà lors des deux exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales (rapport de durabilité 2024, page 35).

## **2-28 Adhésions à des associations**

---

Valiant a institutionnalisé les échanges avec diverses parties prenantes, notamment en adhérant à des organisations et initiatives nationales et internationales. Valiant est notamment membre des organisations suivantes :

- Asset Management Association Switzerland (AMAS) / Swiss Funds & Asset Management Association (SFAMA) (rapport de durabilité 2024, page 41)
- Business & Professional Women Switzerland (rapport de durabilité 2024, page 74 et rapport de gestion 2024 de Valiant Holding SA, page 104)

- Association suisse des banquiers (ASB). Elle est aussi représentée dans différentes commissions spécialisées et groupes de travail, notamment le groupe de travail Sustainable Finance (rapport de durabilité 2024, page 41)
- Verband für nachhaltiges Wirtschaften (öbu), une association dédiée à l'intégration de l'écologie dans la gestion d'entreprise (rapport de durabilité 2024, page 38)

## **Engagement des parties prenantes**

### **2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes**

---

Accessibles et ouverts aux critiques, nous développons l'échange systématique avec nos diverses parties prenantes. Ce faisant, nous nous concentrons sur l'analyse et la prise en compte des exigences de nos parties prenantes.

Diverses structures formelles et informelles sont utilisées pour l'échange avec les parties prenantes, notamment : l'assemblée générale, les séances d'informations organisées par Investor Relations, les enquêtes auprès de la clientèle, les contacts avec les clientes et clients dans le cadre des activités quotidiennes, les retours et réclamations de la clientèle, les entretiens d'évaluation, les enquêtes auprès du personnel, l'adhésion à des associations de défense des intérêts ou des associations sectorielles. Ces échanges aident Valiant à connaître et mieux comprendre les attentes et visions de ses parties prenantes, et à intégrer ces dernières dans le dialogue et la communication. En outre, Valiant obtient des retours précieux sur ses propres performances, ce qui lui donne des idées pour se développer et se perfectionner en permanence.

Afin d'évaluer nos thématiques clés en matière de durabilité, nous avons cherché l'échange de vues avec des représentantes et représentants de nos parties prenantes (rapport de durabilité 2024, pages 9–10).

Par parties prenantes, on entend les acteurs susceptibles d'exercer une influence sur Valiant ou d'être influencés par Valiant.

### **2-30 Négociations collectives**

---

Aucun·e employé·e de Valiant ne bénéficie de négociations collectives. Valiant formule ses propres conditions d'engagement conformément à la législation en vigueur en Suisse, et selon les principes éthiques et les valeurs de l'entreprise.

### 3 GRI 3 : Thèmes pertinents 2021

**Remarques générales concernant les thèmes pertinents :** les thèmes pertinents pour Valiant ont été déterminés dans le cadre d'un processus global. Vous trouverez des informations à ce sujet dans le rapport de durabilité 2024, pages 9–17.

Vous y découvrirez comment Valiant a procédé pour déterminer les impacts pertinents et comment les différentes parties prenantes ont été intégrées au processus. Les différentes parties prenantes n'ont pas été explicitement impliquées dans l'évaluation des mesures prises et de l'efficacité de ces mesures.

Pour chaque impact d'un thème pertinent, son impact sur les droits de l'homme a été évalué et pris en compte dans l'évaluation du thème pertinent concerné. Du fait de l'engagement global de l'établissement à respecter les droits de l'homme, les impacts des activités et des relations d'affaires sur les droits de l'homme ne sont pas explicitement mentionnés dans les rapports sur les différents thèmes.

Élément d'information	Thèmes pertinents <sup>1</sup>	Référence <sup>2</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
<b>GRI 3 : Thèmes pertinents 2021</b>			
3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents		Notre conception de la durabilité : – Analyse des parties prenantes (pages 9–10) – Double matérialité (pages 11–12) – Thèmes pertinents (pages 13–17)	<i>Informations complémentaires :</i> Pour l'évaluation des impacts (ou thèmes) pertinents, les facteurs de probabilité de survenue, d'intensité, de portée, d'irréversibilité et de violation des droits de l'homme ont été pris en compte.
3-2 Liste des thèmes pertinents		Notre conception de la durabilité : – Thèmes pertinents (pages 14–16)	<i>Informations complémentaires :</i> La liste des thèmes pertinents a été revue en profondeur en 2023, en rapport avec les exigences réglementaires du contre-projet à l'initiative Entreprises responsables (IER).
3-3 Gestion des thèmes pertinents	Stabilité et rentabilité (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Stabilité et rentabilité (pages 26–28)	
	Durabilité de la politique en matière de risque et de crédit (aspect social, aspect environnemental)	Gestion d'entreprise responsable : – Durabilité de la politique en matière de risque et de crédit (pages 28–32)	
	Conformité socio-économique (lutte contre la corruption)	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (pages 33–35)	
	Impacts économiques indirects (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (pages 36–37)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> L'efficacité des mesures, y compris les progrès réalisés pour la réalisation des objectifs et des instructions  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes  <i>Explication :</i> Il n'existe actuellement aucun indicateur concret permettant de mesurer l'efficacité des mesures, y compris les progrès en matière de réalisation des objectifs et des instructions. Ces indicateurs sont en cours d'élaboration.

<sup>1</sup> Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Thèmes pertinents <sup>1</sup>	Référence <sup>2</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
	Vie sociale locale (aspect social)	Gestion d'entreprise responsable : – Vie sociale locale (pages 38–39)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> L'efficacité des mesures, y compris les progrès réalisés pour la réalisation des objectifs et des instructions  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes  <i>Explication :</i> Il n'existe actuellement aucun indicateur concret permettant de mesurer l'efficacité des mesures, y compris les progrès en matière de réalisation des objectifs et des instructions. Ces indicateurs sont en cours d'élaboration.
	Transparence et intelligibilité des produits et services (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Transparence et intelligibilité des produits et services (pages 40–42)	<i>Informations complémentaires :</i> L'enquête de satisfaction auprès de la clientèle permet aussi d'obtenir des indications concernant la transparence et l'intelligibilité des produits et services. Valiant utilise les résultats de ces enquêtes ainsi que les retours provenant des autres canaux établis pour des mesures d'optimisation et des développements continus. Vous trouverez plus d'informations sur la question des enquêtes de satisfaction auprès de la clientèle aux page 43.
	Relations clientèle (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Relations clientèle (pages 42–45)	
	Protection des données, sphère privée et cybersécurité (aspect social)	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : – Protection des données, sphère privée et cybersécurité (pages 45–47)	
	Durabilité des financements (aspect environnemental, respect des droits de l'homme)	Durabilité des produits et services : – Durabilité des financements (pages 48–49)	<i>Informations complémentaires :</i> – Les mesures et les chiffres-clés sont notamment détaillés au chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits » pages 56–57 ainsi que dans le reporting climatique conforme aux TCFD, pages 104–110 et 111–113.
	Durabilité des placements (aspect environnemental, respect des droits de l'homme)	Durabilité des produits et services : – Durabilité des placements (pages 50–55)	<i>Informations complémentaires :</i> – Les mesures et les chiffres-clés sont notamment détaillés au chapitre « Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits » pages 104–110 et 111–113.
	Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits (aspect environnemental)	Durabilité des produits et services : – Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits (pages 55–58)  Reporting climatique conforme aux TCFD – Indicateurs et objectifs (pages 104–110) – Notre plan de transition (feuille de route net zéro) (pages 111–113)	
	Modèles de travail (aspect relatif aux employé-e-s)	Engagement et promotion du personnel : – Modèles de travail (pages 59–63)	<i>Informations complémentaires :</i> Valiant s'est fixé pour objectif de maintenir la satisfaction et l'engagement du personnel à un niveau constamment élevé. Ces deux aspects sont régulièrement évalués. Les résultats des enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Les résultats permettent également de suivre l'efficacité des différentes mesures et, le cas échéant, d'en déduire de nouvelles mesures ciblées.
	Santé physique et mentale (aspect relatif aux employé-e-s)	Engagement et promotion du personnel : – Santé physique et mentale (pages 63–66)	
	Formation et perfectionnement (aspect relatif aux employé-e-s)	Engagement et promotion du personnel : – Formation et perfectionnement (pages 66–68)	<i>Informations complémentaires :</i> Valiant s'est fixé pour objectif de maintenir la satisfaction et l'engagement du personnel à un niveau constamment élevé. Ces deux aspects sont régulièrement évalués. Les résultats des enquêtes sont discutés au sein du comité de direction et communiqués au conseil d'administration. Les résultats permettent également de suivre l'efficacité des différentes mesures et, le cas échéant, d'en déduire de nouvelles mesures ciblées.

<sup>1</sup> Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Thèmes pertinents <sup>1</sup>	Référence <sup>2</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
	Information et consultation des collaboratrices et collaborateurs (aspect relatif aux employé-e-s)	Engagement et promotion du personnel : - Information et consultation des collaboratrices et collaborateurs (pages 69-71)	
	Inclusion et équité parmi le personnel (aspect relatif aux employé-e-s)	Engagement et promotion du personnel : - Inclusion et équité parmi le personnel (pages 72-75)	
	Respect des droits de l'homme (respect des droits de l'homme)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Respect des droits de l'homme (pages 77-78)  Gestion d'entreprise responsable : - Conformité socio-économique (pages 33-35)	
	Pratiques d'achat (aspect social)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Pratiques d'achat (pages 78-79)	
	Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (aspect environnemental)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (pages 80-81)	
	Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (aspect environnemental)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82-84)	

<sup>1</sup> Y compris affectation à un aspect lié à l'IER (contre-projet à l'Initiative Entreprises responsables)

<sup>2</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

## 4 GRI Normes thématiques

Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
<b>GRI 201 : Performance économique 2016</b>		
201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Gestion d'entreprise responsable : – Stabilité et rentabilité (page 27) – Impacts économiques indirects (page 37)  Compte de résultat consolidé (page 110)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Critères permettant de déterminer l'importance de la présentation séparée de la valeur économique générée et distribuée au niveau national, régional ou du marché.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> L'importance n'est pas évaluée.
201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Durabilité des produits et services : – Émissions de gaz à effet de serre et énergie liées aux produits (pages 55–56)  Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (page 80)  Reporting climatique selon la TCFD : – Stratégie (pages 90–101) – Chiffres clés et objectifs (page 105)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Valeurs chiffrées relatives aux implications financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Les implications financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique sont inclus dans l'évaluation des opportunités et des risques et ne sont donc pas indiqués explicitement.
<b>GRI 202 : Présence sur le marché 2016</b>		
202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	À propos de nous : – Valiant (page 6)  Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (page 37)	<i>Informations complémentaires :</i> Le concept de « sites d'activité importants » comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant.  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Définition de « cadres supérieurs »  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Il n'existe aucune définition spécifique du terme « cadres supérieurs ».
<b>GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016</b>		
203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Gestion d'entreprise responsable : – Vie sociale locale (pages 38–39)	<i>Informations complémentaires :</i> Dans le cadre d'un partenariat, Valiant attache une grande importance au fait de travailler en commun. Une collaboration doit apporter une valeur ajoutée aux deux parties grâce à l'exploitation des synergies. Pour Valiant, un échange ouvert et respectueux sur un pied d'égalité représente une condition impérative.  L'engagement dans la vie sociale locale consiste en premier lieu à apporter un soutien financier ou une contribution en nature.
203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (pages 36–37)	
<b>GRI 204 : Pratiques d'achats 2016</b>		
204-1 Part des dépenses auprès des fournisseurs locaux	À propos de nous : – Valiant (page 6)  Gestion d'entreprise responsable : – Impacts économiques indirects (page 37)  Voir GRI 202-2	<i>Informations complémentaires :</i> Le concept de « sites d'activité importants » comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
<b>GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016</b>		
205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (pages 33–35)	<p><i>Informations complémentaires :</i> Le code de conduite, avec les directives internes correspondantes, un système de signalement externe et indépendant et la formation ad hoc du personnel préviennent les cas de corruption et renforcent ainsi la confiance de la société dans Valiant. Le code de conduite est édicté par le conseil d'administration. Il est contraignant pour la totalité des plus de 1153 collaborateurs et collaboratrices (situation au 31.12.2024).</p> <p><i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> – Répartition des collaborateurs et collaboratrices et membres de l'organe de gouvernance. – Impacts sur les partenaires commerciaux.</p> <p><i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.</p> <p><i>Explication :</i> La répartition n'est pas présentée car le code de conduite est obligatoire pour le conseil d'administration et l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices.</p> <p>Le code de conduite n'est pas encore applicable aux partenaires commerciaux (voir « objectifs », page 79). Il est toutefois prévu que les fournisseurs s'engagent à respecter ce code.</p>
205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 35)	<p><i>Informations complémentaires :</i> Les mesures de lutte contre la corruption concernent l'ensemble de l'activité commerciale de Valiant.</p> <p>En 2024 comme déjà lors des deux exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. Il n'y a par ailleurs par eu d'annonces par le biais du système externe de signalement des faits répréhensibles d'ENQUIRE d'une violation observée ou supposée du code de conduite.</p> <p><i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> La nature des cas de corruption confirmés ainsi que le nombre total de cas confirmés qui ont entraîné le licenciement d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, ou la résiliation du contrat d'un partenaire commercial.</p> <p><i>Raisons :</i> Obligation de confidentialité.</p> <p><i>Explication :</i> Les données éventuelles ne sont pas communiquées.</p>
<b>GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016</b>		
206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Gestion d'entreprise responsable : – Conformité socio-économique (page 35)	<p><i>Informations complémentaires :</i> En 2024 comme déjà lors des deux exercices précédents, Valiant ne s'est vu infliger aucune amende ni sanction pénale pour manquement aux dispositions légales. De même, il n'a pas été nécessaire de constituer d'importantes provisions pour cas juridiques.</p> <p><i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> L'issue principale des actions en justice achevées.</p> <p><i>Raisons :</i> Obligation de confidentialité.</p> <p><i>Explication :</i> En principe, aucun renseignement n'est donné concernant les actions en justice en cours et achevées.</p>
<b>GRI 302 : Énergie 2016</b>		
302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (page 83)	<p><i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> – Consommation d'énergie détaillée au sein de l'organisation – Valeurs en joules</p> <p><i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.</p> <p><i>Explication :</i> Les informations sont disponibles en kWh et en litres.</p>

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (page 81) – Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (page 83)	<i>Informations complémentaires :</i> L'approvisionnement en énergie (scope 3, catégorie 3) est calculé dans le cadre de l'établissement du bilan carbone, qui répond aux directives du Greenhouse Gas Protocol et aux exigences de la norme ISO 14064-1, reconnues à l'international. Sont concernés l'extraction, la production et le transport de carburants et d'énergie acquise ou obtenue par Valiant, et qui ne sont donc pas couverts par les scopes 1 ou 2. Cet approvisionnement correspond à 7 628 338 kWh (diverses sources d'énergie et d'électricité) et 116 071 l d'essence et de diesel. Les facteurs de conversion utilisés, qui font l'objet d'une vérification externe, ont été compilés ou calculés à l'aide de différentes bases de données.  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Valeurs en joules  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Les informations sont disponibles en kWh et en litres.
302-3 Intensité énergétique	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (page 81) – Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (page 83)	<i>Informations complémentaires :</i> Les kWh par EPT au sein de l'organisation ne sont pas indiqués séparément dans le rapport, mais les données relatives à la consommation énergétique (pages 81 et 83) ainsi que celles relatives aux effectifs (page 76) donnent des informations à ce propos.
302-4 Réduction de la consommation énergétique		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Réduction de la consommation énergétique  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Le bilan énergétique et le bilan carbone montrent la consommation énergétique sur une période de trois ans. Les données ne sont toutefois pas placées dans le contexte d'initiatives ou de mesures individuelles.
302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Réduction des besoins énergétiques des produits et des services  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Les données relatives à la réduction des besoins énergétiques des produits et services ne sont pas relevées à ce jour.
<b>GRI 305 : Émissions 2016</b>		
305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (pages 80–81) – Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82–83)	<i>Informations complémentaires :</i> Le calcul des émissions inclut tous les « gaz à effet de serre identifiés dans le protocole de Kyoto » (CO <sub>2</sub> , CH <sub>4</sub> , N <sub>2</sub> O, HFC, PFC, SF <sub>6</sub> , NF <sub>3</sub> ), qui sont indiqués en eqCO <sub>2</sub> . Les limites du système ont été définies selon l'approche du contrôle opérationnel. Pour le calcul des émissions de gaz à effet de serre, des facteurs d'émission externes compilés ou calculés à l'aide de diverses bases de données (ecoinvent, notamment) ont été utilisés. Valiant compile depuis 2016 un bilan carbone et a publié ses premiers objectifs carbone, sur la base de l'année de référence 2023, dans le rapport de durabilité 2024, pages 4 et 81, et dans le reporting climatique, pages 110 et 112. Il n'a pas été nécessaire de recalculer les bilans précédents.  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Émissions biogéniques  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Les émissions biogéniques n'ont pas été indiquées.
305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : – Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (page 80–81) – Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82–83)	<i>Informations complémentaires :</i> Voir GRI 305-1  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Émissions indirectes de GES (scope 2) calculées selon la méthode basée sur la localisation.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes  <i>Explication :</i> Les émissions indirectes de GES ont été calculées selon la méthode basée sur le marché.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.



Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (pages 80-81) - Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82-83)  Reporting climatique conforme aux TCFD - Chiffres-clés et objectifs (pages 109-110) - Notre plan de transition (feuille de route net zéro) (page 112)	<i>Informations complémentaires :</i> Voir GRI 305-1  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Voir GRI 305-1
305-4 Intensité des émissions de GES	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (pages 80-81) - Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82-83)  Reporting climatique conforme aux TCFD - Chiffres-clés et objectifs (pages 109-110) - Notre plan de transition (feuille de route net zéro) (page 112)	<i>Informations complémentaires :</i> Les émissions de gaz à effet de serre par EPT ne sont pas indiquées séparément dans le rapport, mais les données relatives aux émissions (page 81) et aux effectifs (page 76) donnent des informations à ce propos.  Voir aussi GRI 305-1.
305-5 Réduction des émissions de GES	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Émissions de gaz à effet de serre liées aux activités opérationnelles (pages 80-81) - Consommation d'énergie liée aux activités opérationnelles (pages 82-83)	<i>Informations complémentaires :</i> Voir GRI 305-1  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant directement d'initiatives spécifiques.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Depuis 2022, la réduction des émissions est indiquée de manière globale et par scope, mais n'est pas reliée à une mesure spécifique.
<b>GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016</b>		
308-2 Impact environnemental négatif dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Pratiques d'achat (page 79)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Valeurs relatives aux évaluations et impacts environnementaux négatifs des fournisseurs  <i>Raisons :</i> Obligation de confidentialité.  <i>Explication :</i> Les données ne sont pas relevées ou publiées. Pour l'évaluation des fournisseurs clés, le critère de la durabilité est également pris en compte.
<b>GRI 401 : Emploi 2016</b>		
401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Engagement et promotion du personnel : - Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs (page 76)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Ventilation des données.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Aucune ventilation des données n'est effectuée par groupe d'âge, sexe ou région.
401-3 Congé parental		<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Congé parental.  <i>Raisons :</i> Obligation de confidentialité.  <i>Explication :</i> Les données relatives au congé parental ne sont pas publiées.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
<b>GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018</b>		
403-3 Services de santé au travail	Engagement et promotion du personnel : - Santé physique et mentale (page 63)	<i>Informations complémentaires :</i> L'accès aux services de santé au travail est proposé au personnel sur l'intranet, et les collaboratrices et collaborateurs en sont informés.  Les offres correspondantes font l'objet d'une évaluation régulière et sont adaptées si nécessaire.
403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Engagement et promotion du personnel : - Santé physique et mentale (pages 65-66)	
403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Engagement et promotion du personnel : - Santé physique et mentale (page 63)	<i>Informations complémentaires :</i> Les collaboratrices et collaborateurs se voient proposer sur intranet une vaste gamme de mesures pour la promotion de la santé, et sont informés en conséquence.
403-10 Maladies professionnelles	Engagement et promotion du personnel : - Santé physique et mentale (pages 63-66)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Maladies professionnelles  <i>Raisons :</i> Obligation de confidentialité.  <i>Explication :</i> Une comparaison triennale du taux d'absence figure à la page 65. Les autres informations concernant les maladies professionnelles ne sont pas publiées.
<b>GRI 404 : Formation et éducation 2016</b>		
404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Engagement et promotion du personnel : - Formation et perfectionnement (page 67)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Nombre moyen d'heures de formation, ventilé par sexe et catégorie professionnelle.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Aucune ventilation supplémentaire du nombre de sessions de formation par personne n'est effectuée selon les critères d'heures, de sexe et catégorie professionnelle.
404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Engagement et promotion du personnel : - Formation et perfectionnement (pages 66-68) - Modèles de travail (page 60)	
<b>GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016</b>		
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	Engagement et promotion du personnel : - Inclusion et équité parmi le personnel (page 73)	
405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Engagement et promotion du personnel : - Aperçu général des chiffres-clés relatifs aux effectifs (page 76) - Inclusion et équité parmi le personnel (page 72)	<i>Informations complémentaires :</i> Ce chiffre-clé est communiqué pour l'ensemble des effectifs et tous les sites d'activité. Le concept de « sites d'activité importants » comprend l'ensemble des sites et succursales de Valiant.
<b>GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016</b>		
406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Gestion d'entreprise responsable : - Conformité socio-économique (page 35)	<i>Informations complémentaires :</i> La sensibilisation du personnel à la corruption, au harcèlement, à la discrimination et au mobbing est un processus permanent. Dans ce contexte, nous avons par exemple poursuivi notre formation sur le thème des biais inconscients et de la gestion des distorsions cognitives en 2024. Pour plus d'informations sur la question des biais inconscients, voir la page 75.  Aucun signalement de cas de discrimination n'a été effectué au cours de l'exercice sous revue.
<b>GRI 408 : Travail des enfants 2016</b>		
408-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Respect des droits de l'homme (page 78)	

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

Élément d'information	Référence <sup>1</sup>	Informations complémentaires ou omissions, dont raisons et explication
<b>GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016</b>		
409-1 Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Respect des droits de l'homme (pages 77-78)	<i>Informations complémentaires :</i> En agissant de manière responsable, intègre et orientée sur la clientèle et les solutions, Valiant mène son activité commerciale conformément à des principes éthiques et moraux. Valiant s'engage à réaliser cet objectif, qui implique le respect des droits de l'homme.
<b>GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016</b>		
411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Respect des droits de l'homme (pages 77-78)	<i>Informations complémentaires :</i> En agissant de manière responsable, intègre et orientée sur la clientèle et les solutions, Valiant mène son activité commerciale conformément à des principes éthiques et moraux. Valiant s'engage à réaliser cet objectif, qui implique le respect des droits de l'homme.
<b>GRI 413 : Communautés locales 2016</b>		
413-1 Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Gestion d'entreprise responsable : - Conformité socio-économique (pages 33-35) - Vie sociale locale (pages 38-39)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Pourcentage d'opérations avec mise en œuvre de l'implication de la communauté locale, des évaluations des impacts et/ou de programmes de développement.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Valiant soutient de nombreux programmes régionaux sur un grand nombre de sites distincts. Ces sites distincts forment ensemble l'unité Valiant, qui soutient globalement la communauté locale. C'est pourquoi aucune ventilation n'a été effectuée.
413-2 Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Gestion d'entreprise responsable : - Impacts économiques indirects (page 36)	<i>Informations complémentaires :</i> Les explications concernent l'ensemble des sites d'activité et succursales de Valiant.
<b>GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016</b>		
414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Impact de l'entreprise sur l'environnement et la société : - Respect des droits de l'homme (pages 77-78) - Pratiques d'achat (page 79)	<i>Informations complémentaires :</i> À la connaissance de Valiant, aucun fournisseur n'a d'impact social négatif et significatif réel et potentiel.  <i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Valeurs relatives aux évaluations et impacts sociaux négatifs des fournisseurs.  <i>Raisons :</i> Informations non disponibles ou incomplètes.  <i>Explication :</i> Pour l'évaluation des fournisseurs clés, le critère de la durabilité est également pris en compte.
<b>GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016</b>		
417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Gestion d'entreprise responsable : - Conformité socio-économique (page 35)	
417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Gestion d'entreprise responsable : - Conformité socio-économique (page 35)	
<b>GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016</b>		
G418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Transparence et intelligibilité envers les parties prenantes : - Protection des données, sphère privée et cybersécurité (pages 45-47)	<i>Exigence(s) non couverte(s) :</i> Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données de la clientèle et aux pertes de données de la clientèle.  <i>Raisons :</i> Non applicable.  <i>Explication :</i> Valiant n'a identifié aucune plainte fondée.

<sup>1</sup> Sauf mention contraire, les noms de chapitre et les numéros de page font référence au rapport de durabilité 2024.

# Rapport de l'organe de révision



## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les indicateurs de durabilité sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 au Conseil d'administration de Valiant Holding SA

Lucerne

Nous avons été mandatés par la Direction afin de réaliser une mission d'assurance limitée sur les indicateurs de durabilité sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) de Valiant Holding SA (Valiant) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés suivants sont dans le champ d'application de l'audit avec une assurance limitée :

- Tableau « Annonces transmises et traitées par le système de signalement des faits répréhensibles », à la page 35
- Les chiffres clés suivants concernant l'impact économique indirect, à la page 37 :
  - Charges de personnel
  - Autres charges d'exploitation
  - Versement de dividendes
  - Contribution fiscale
- Tableau « Notre exigence interne obligatoire : une note ESG minimale « A » de MSCI », à la page 52
- Tableau « Aperçu général des chiffres clés relatifs aux effectifs », à la page 76, avec couverture des chiffres suivants :
  - Effectifs
  - Part totale de femmes en %
  - Part de femmes cadres et membres de direction en %
  - Emplois à temps plein
  - Emplois à temps plein en moyenne annuelle
  - Employé-es à temps partiel
  - Taux de travail à temps partiel en %
  - Taux de travail à temps partiel des femmes en %
  - Taux de travail à temps partiel des hommes en %
  - Nombre de personnes en formation
  - Nombre de stagiaires
  - Nombre d'apprenti-es
  - Nombre de Career Starters

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, case postale, 8050 Zurich  
Téléphone : +41 58 792 44 00, [www.pwc.ch](http://www.pwc.ch)

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



- Tableau « Bilan énergétique et bilan carbone 2024 » avec couverture des chiffres clés pour le scope 1, le scope 2 et le scope 3 (y compris l'intensité en CO2 [t CO2/millions]), à la page 81 et page 108
- Tableau « Émissions financées 2024 », à la page 109, avec couverture des chiffres clés suivants et respectivement répartis entre fonds de placement de prestataires tiers, fonds de placement Valiant et placements directs :
  - Hypothèques
    - Immeubles d'habitation – Intensité par surface de référence énergétique
    - Immeubles d'habitation – Intensité par investissement
    - Score de qualité des données selon PCAF
    - Immeubles commerciaux – Intensité par surface de référence énergétique
    - Immeubles commerciaux – Intensité par investissement
    - Score de qualité des données selon PCAF
  - Crédits aux entreprises
    - Émissions de scope 1 et 2
    - Émissions de scope 3
    - Intensité des émissions
    - Score de qualité des données selon PCAF
    - Crédits aux entreprises dans des secteurs à forte intensité d'émissions
    - Crédits aux entreprises dans des secteurs à forte intensité d'émissions (charbon, pétrole et gaz)
  - Patrimoine géré de manière discrétionnaire<sup>1</sup>
    - Émissions de scope 1 et 2
    - Émissions de scope 3
    - Empreinte carbone (EVIC)
    - Intensité carbone moyenne pondérée (Weighted Average Carbon Intensity – WACI) (ventes)
    - Score de qualité des données selon PCAF

Les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) ont été établis par la Direction de Valiant Holding SA sur la base des normes de reporting en matière de durabilité de la Global Reporting Initiative, les « GRI Standards » (version 2021), de l'initiative Greenhouse Gas Protocol du World Resources Institute (WRI), du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) ainsi que des exigences du « Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) » pour le calcul des émissions financées (désignés ensemble comme les « critères appropriés ») et du règlement sur la communication d'informations relatives au climat. Notre évaluation des indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés a été effectuée sur la base de ces critères appropriés.

#### Limites inhérentes importantes

L'exactitude et l'exhaustivité des données dans les indicateurs de durabilité sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) sont soumises aux limites inhérentes à la manière dont les données sont relevées, calculées et analysées. En outre, la quantification des indicateurs de durabilité sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) est limitée en raison de l'incomplétude des méthodes scientifiques présidant à la détermination des facteurs d'émission et des valeurs nécessaires des émissions associées au titre de divers gaz. Notre rapport d'audit doit donc être lu dans le contexte des critères appropriés.

#### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation du rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) de Valiant conformément aux critères mentionnés à la page 19 du rapport de durabilité 2024, au chapitre « Information transparente » incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend l'organisation, la



mise en place et le maintien de contrôles internes adéquats relatifs à l'établissement et la présentation du rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives résultant de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des critères et de la documentation appropriée.

#### **Indépendance et gestion de la qualité**

En conformité avec les règles de l'International Code of Ethics for Professional Accountants (incluant les Normes internationales d'indépendance), qui sont publiées par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA Code), nous sommes indépendants de Valiant Holding SA. Ces exigences définissent des principes fondamentaux d'éthique professionnelle, qui comprennent les concepts d'intégrité, d'objectivité, de compétence et de conscience professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme.

PricewaterhouseCoopers SA applique la Norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM), qui exige de l'entreprise qu'elle conçoive, mette en œuvre et exploite un système de management de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des règles de déontologie, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

#### **Responsabilité du professionnel en exercice indépendant**

Notre responsabilité consiste à exécuter une mission d'assurance et exprimer une conclusion sur les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre). Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à l'International Standard on Assurance Engagement ISAE 3000 (Révisée), « Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques » et à la Norme internationale de missions d'assurance 3410, « Missions d'assurance relatives aux bilans des gaz à effet de serre » (norme ISAE 3410), publiée par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance. Cette norme requiert que nous exprimions une conclusion indiquant si nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.

Pour l'essentiel, nous avons effectué les travaux suivants :

- *Évaluation de l'application des normes*  
Examen de l'application des directives relatives au reporting interne en matière de durabilité du point de vue des critères appropriés.
- *Enquête auprès du management*  
Enquête auprès des collaborateurs responsables de la collecte, du traitement des données ainsi que du reporting sur les investissements, les opérations de crédit et le climat.
- *Évaluation des indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés*  
Vérification par échantillonnage des preuves relatives aux indicateurs de durabilité sélectionnés en 2024 en termes d'exhaustivité, d'exactitude, d'adéquation et de cohérence.
- *Examen de la documentation et analyse des documents de base pertinents*  
Examen par sondage de la documentation pertinente, y compris la politique de durabilité de Valiant, la gestion des structures de reporting et la documentation.

Nous n'avons pas effectué de travaux sur des données et des informations allant au-delà des indicateurs de durabilité sélectionnés pour 2024.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.



#### Conclusion

Sur la base de notre procédure limitée, nous n'avons pas relevé de faits nous permettant de conclure que les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 aux pages 35, 37, 52, 76, 81, 108 et 109 de Valiant Holding SA n'ont pas été établis en conformité avec les critères appropriés sur tous les points importants.

#### Limitation de la transmission et de l'utilisation du rapport

Ce rapport est préparé pour et uniquement pour le Conseil d'administration de Valiant Holding SA et vise à faire rapport sur les indicateurs de durabilité sélectionnés 2024 dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations sur les gaz à effet de serre) et pas d'autre but. Nous n'acceptons ou déclinons toute responsabilité (légale ou autre) du fait de l'usage de notre rapport inclus notre conclusion conformément aux modalités de notre mission et ou pour toute autre raison pour laquelle notre rapport, y compris la conclusion, peut être utilisé, ou envers toute autre personne à laquelle notre rapport est montré ou entre les mains duquel il peut arriver, et aucune autre personne ne pourra se fier à notre conclusion.

Nous n'autorisons la diffusion de notre rapport que dans son intégralité et avec les critères appropriés, afin que le Conseil d'administration puisse démontrer qu'il a assumé sa responsabilité en matière de gouvernance en commandant un rapport indépendant sur les indicateurs de durabilité 2024 sélectionnés dans le rapport de durabilité 2024 (y compris les déclarations relatives aux gaz à effet de serre), sans que nous assumions pour autant une quelconque responsabilité ou obligation envers une autre partie. Dans la mesure où la loi le permet, nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité envers quiconque autre que le Conseil d'administration de Valiant Holding SA pour nos travaux ou le présent rapport.

PricewaterhouseCoopers SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Romer', written over a horizontal line.

Thomas Romer

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Wiech', written over a horizontal line.

Patrick Wiech

Zurich, le 21 mars 2025

La maintenance et l'intégrité du site Internet de Valiant relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration ; le travail effectué par les professionnels en exercice indépendants n'implique pas la prise en compte de la maintenance et de l'intégrité du site Internet de Valiant Holding SA et, par conséquent, les professionnels en exercice indépendants déclinent toute responsabilité pour les changements qui auraient pu survenir dans les informations ou les critères communiqués depuis qu'elles ont été initialement présentées sur le site Internet.